



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-1165>

Département(s) de publication : **62, 75**

Annonce n° **25-1165**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-47652

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 06/01/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Voies navigables de France

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 13001779100018

Ville : Béthune cedex

Code postal : 62408

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 62, 75

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Réalisation de prestations de transcription de réunions pour les directions du siège de VNF

Code CPV principal - Descripteur principal : 79551000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché public a pour objet la réalisation de prestations de transcription de réunions pour les directions du siège de VNF en particulier dans le cadre du conseil d'administration, de la commission consultative des marchés publics de VNF et du comité des achats de VNF.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le présent accord-cadre a été notifié via PLACE à la société UBIQUS le 27 décembre 2024. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un montant minimum de 20 000euro(s) HT et avec un montant maximum de 140 000euro(s) HT sur la durée totale de l'accord-cadre (reconduction comprise). L'accord-cadre est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de notification au titulaire. Il est ensuite reconductible tacitement une fois pour une durée de deux ans, sauf décision de dénonciation expresse prise par le représentant du pouvoir adjudicateur au moins

deux mois avant la date anniversaire de sa notification. La durée totale de l'accord-cadre, reconduction comprise, ne pourra excéder quatre (4) ans. Modalités de consultation des documents communicables : les documents de l'accord-cadre sont communicables (conformément aux avis de la CADA) sur demande écrite à l'adresse suivante : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Division achats et commande publique - 175 rue Ludovic Boutleux CS 30820 - 62408 BETHUNE CEDEX. Email : division-achats@vnf.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/01/2025